

CORALIUM JUIN 2024

Fonds à formule à capital non garanti présentant un risque de perte en capital en cours de vie ou à l'échéance. Une alternative à un placement de type actions.

Durée minimum de placement recommandée : 8 ans et 11 jours en l'absence de remboursement anticipé dont les conditions sont détaillées dans la brochure.

Période de commercialisation

Compte-Titres Ordinaire (CTO) : 9 janvier au 5 juin 2024.

Contrats d'assurance vie ou de capitalisation souscrits auprès des entreprises d'assurance référencées par BPCE, régies par le code des assurances : 9 janvier au 29 mai 2024.

Ce document à caractère promotionnel est destiné à des clients non professionnels au sens de la directive MIF. Ceci est une communication publicitaire. Veuillez vous référer au prospectus du fonds et au document d'informations clés avant de prendre toute décision finale d'investissement.



**CAISSE
D'ÉPARGNE**

Diversifiez votre patrimoine financier

L'ESSENTIEL

La Caisse d'Épargne vous propose aujourd'hui un nouveau fonds à formule présentant un risque de perte en capital, **Coralium Juin 2024**. L'objectif du fonds à formule est d'atteindre un résultat à une date déterminée, par application d'une formule de calcul prédéfinie reposant sur des indicateurs de marchés financiers.

La formule du fonds **Coralium Juin 2024** est liée à l'évolution de **l'indice MSCI EMU Social Leaders Select Top 30 5% Decrement** (dividendes nets réinvestis, diminué d'un taux forfaitaire de 5 % par an). Ce fonds ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales, ni d'une combinaison de ces caractéristiques, ni n'a pour objectif un investissement durable.

L'utilisation de l'indice ne préjuge pas d'un quelconque impact de ce fonds sur les caractéristiques sociales des entreprises sélectionnées.

L'horizon de placement est de **8 ans et 11 jours maximum** (soit une date d'échéance finale le 17 juin 2032), avec 6 possibilités

d'échéance anticipée automatique le 18 juin 2026, 17 juin 2027, 15 juin 2028, 14 juin 2029, 13 juin 2030 et 19 juin 2031.

À chacune des échéances, qu'elle soit anticipée ou finale, correspond un résultat prédéfini qui dépend de la performance de l'indice. Pour la déterminer, à la date de constatation prévue, le niveau de clôture de l'indice est constaté et comparé au niveau initial.

Le **niveau initial de l'indice** s'obtient en faisant la moyenne arithmétique des niveaux de clôture de l'indice publiés les 6, 7 et 10 juin 2024.

Le niveau de l'indice aux dates de constatation intermédiaires est le niveau de clôture de l'indice publié les 5 juin 2026, 4 juin 2027, 2 juin 2028, 1er juin 2029, 31 mai 2030, 6 juin 2031.

Le niveau de l'indice à la date de constatation finale est le niveau de clôture de l'indice publié le 4 juin 2032.

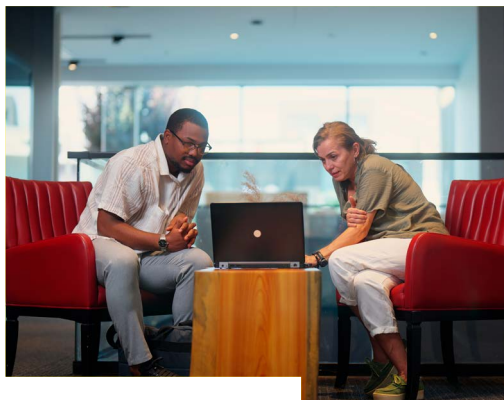


À noter

Pour bénéficier de la formule du fonds Coralium Juin 2024, il est nécessaire de conserver ce placement jusqu'à l'échéance de la formule.

AVANTAGES

- L'investisseur bénéficie à l'échéance maximum d'une garantie de son investissement initial si l'indice n'a pas baissé de plus de 40 % par rapport à son niveau initial.
- L'investisseur bénéficie aux dates de constatation intermédiaires d'une garantie de son investissement initial si l'indice ne baisse pas par rapport à son niveau initial.
- L'investisseur pourra bénéficier d'un gain fixe et prédéterminé, qui pourra être supérieur à la hausse de l'indice, si cet indice ne baisse pas à l'une des dates de constatation.



INCONVÉNIENTS

- Dans le cas d'une hausse de l'indice supérieure aux gains prédéterminés (17.50%, 26.25%, 35%, 43.75%, 52.50%, 61.25% ou 70% selon l'année), l'investisseur ne bénéficiera pas de la performance réelle de l'indice puisque l'investisseur ne pourra bénéficier que d'un gain fixe et prédéterminé qui sera inférieur à la performance réelle de l'indice.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement.
- L'investisseur doit conserver son investissement jusqu'à l'échéance pour bénéficier de la formule.
- L'investisseur ne profite pas des dividendes des actions qui entrent dans la composition de l'indice car même s'ils sont réinvestis, l'équivalent de 5 % de dividendes seront déduits chaque année.
- La performance de l'indice sera impactée négativement dans les cas où le montant des dividendes réinvestis sera inférieur à 5 %.
- L'investisseur peut subir une perte en capital dans le cas où l'indice baisse de plus de 40 % le 4 juin 2032. Si l'indice baissait de 100 %, la perte représenterait la totalité du capital investi.

Dans l'ensemble de la brochure :

- **En assurance vie ou capitalisation**, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.
- **Le capital investi ou l'investissement initial** s'entend comme le nombre de parts souscrites par l'investisseur, multiplié par la valeur liquidative de référence.
- **La valeur liquidative de référence** correspond à la plus haute des valeurs liquidatives du fonds calculées du 11 janvier au 6 juin 2024.
- Tout résultat annoncé, qu'il soit positif ou négatif, est calculé hors fiscalité et prélèvements sociaux, et :
 - dans le cadre d'un compte-titres ordinaire : hors frais d'entrée, hors droits de garde ;
 - dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation : hors frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours, le cas échéant ceux liés aux garanties de prévoyance.

Une alternative à un placement de type actions



Vous détenez une épargne disponible que vous voulez diversifier à long terme ?

Vous recherchez un gain potentiel connu à l'avance ?

Vous êtes prêt à accepter un risque de perte en capital en cas de scénario défavorable ?

À lire :

- les définitions et informations essentielles de Coralium Juin 2024 dans « L'essentiel » (pages 2 et 3)
- les caractéristiques du fonds (page 9)
- le détail des conditions spécifiques à la commercialisation de Coralium Juin 2024 dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation (pages 10 et 11)

L'INDICE MSCI EMU SOCIAL LEADERS SELECT TOP 30 5% DECREMENT

L'Indice MSCI EMU Social Leaders Select Top 30 5% Decrement regroupe les 30 plus grandes capitalisations boursières (pondérées selon leur capitalisation flottante avec un maximum de 5 % par société) sélectionnées parmi les entreprises des 10 pays les plus développés de la zone euro qui ont le score social le plus élevé et après application de filtres d'exclusion : controverses, domaine d'activité « social » pas assez important (dividendes nets réinvestis diminué d'un taux forfaitaire de 5% par an).

À noter : cette soustraction peut avoir un effet négatif sur la valorisation de l'indice lorsque le taux de dividendes est inférieur à 5 %. À la date d'échéance finale, dans l'hypothèse où cette valorisation entraînerait une performance négative, la probabilité de perte en capital serait augmentée.

L'utilisation de l'indice ne préjuge pas d'un quelconque impact de ce fonds sur les caractéristiques sociales des entreprises sélectionnées.

Il est disponible sur le site :

<https://www.zonebourse.com/cours/indice/MSCI-EMU-SOCIAL-LEADERS-S-154187055/>

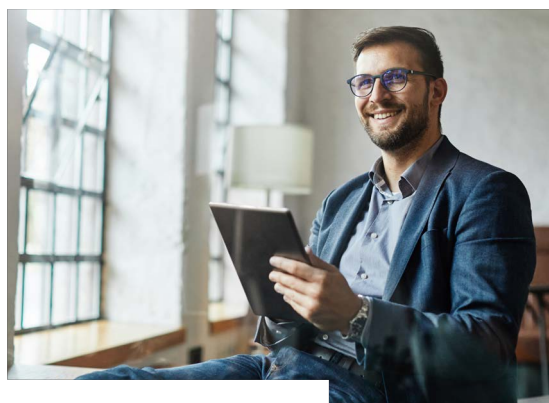


Coralium Juin 2024 constitue une alternative à un placement de type actions. En effet, comme un placement actions classique, votre capital n'est pas protégé en cas de forte chute des marchés boursiers. Ainsi, en souscrivant au fonds, vous êtes exposé à un **risque de perte en capital⁽¹⁾** équivalent à la baisse de l'indice MSCI EMU Social Leaders Select Top 30 5% Decrement si cette baisse est strictement supérieure à 40 % par rapport à son niveau initial à l'échéance des 8 ans et 11 jours. Dans ce cas, vous subirez une perte en capital⁽¹⁾ supérieure à 40 % à l'échéance, le 17 juin 2032. **Cette perte pourra être totale si la baisse de l'indice atteint 100 %.**

En revanche, et contrairement à un placement actions classique, Coralium Juin 2024 offre une protection de votre capital investi à l'échéance⁽¹⁾, en cas de baisse de l'indice, dès lors que cette baisse de l'indice, décrétement de 5 % par an, est inférieure ou égale à 40 % le 4 juin 2032 (dans l'hypothèse où la formule se poursuit jusqu'à son échéance finale). Dans ce cas, vous récupérerez à l'échéance du 17 juin 2032 votre capital initial⁽¹⁾.

Enfin, si l'indice MSCI EMU Social Leaders Select Top 30 5% Decrement n'a pas baissé à l'une des dates de constatation prévues, vous bénéficierez, à la date d'échéance correspondante, d'un gain fixe prédéfini⁽¹⁾. Par ailleurs, en raison du mécanisme de la formule, **vous ne profitez pas de la performance réelle de l'indice mais bien d'un gain fixe.** De fait, en cas de hausse de l'indice supérieure au gain prévu (17.50%, 26.25%, 35%, 43.75%, 52.50%, 61.25% ou 70% selon l'année), vous ne bénéficierez que de ce gain et pas de la performance réelle de l'indice.

Coralium Juin 2024 est un placement qui peut être utilisé pour diversifier votre patrimoine financier. **Vous acceptez de ne pas connaître à l'avance la durée exacte de votre investissement** qui peut être de 2 ans et 12 jours, 3 ans et 11 jours, 4 ans et 9 jours, 5 ans et 8 jours, 6 ans et 7 jours, 7 ans et 13 jours ou 8 ans et 11 jours. En dehors de ces horizons, en cas de sortie, vous pouvez subir un **risque de perte en capital⁽¹⁾** pouvant être partielle ou totale.



À noter

UN GAIN POTENTIEL FIXE ET PRÉDÉTERMINÉ

Si l'indice MSCI EMU Social Leaders Select Top 30 5% Decrement n'a pas baissé par rapport à son niveau initial à l'une des dates de constatations prévues vous bénéficierez, à la date d'échéance correspondante, d'un gain fixe prédéfini, et non pas de la performance de l'indice.

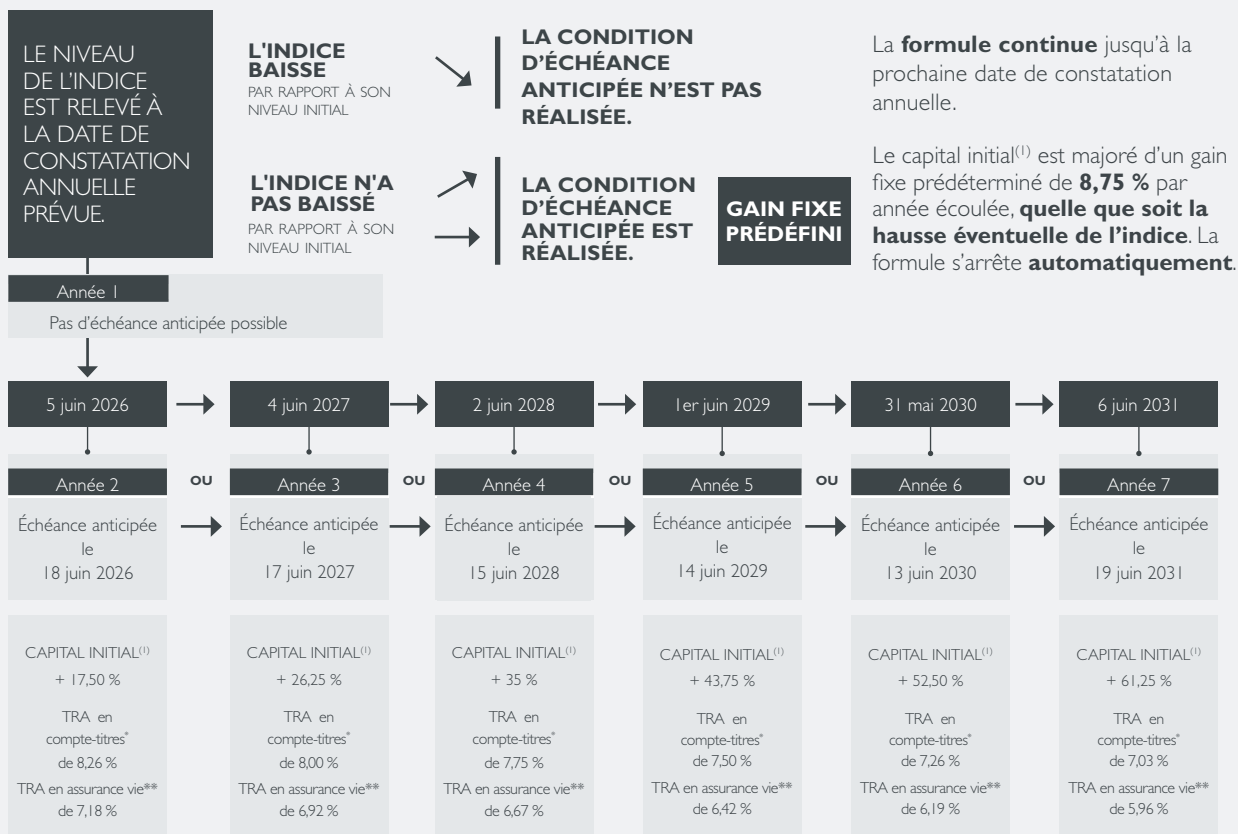
Illustration en année 8 : à la date de constatation finale le 4 juin 2032, que l'indice soit en hausse de 2 % ou de 85 % par rapport à son niveau initial, selon le mécanisme de la formule, votre capital est majoré d'un gain fixe et prédéterminé de 70 %⁽¹⁾, soit un TRA en CTO de 6,83 % et un TRA en assurance vie de 5,76 %.

Vous ne capturez donc pas l'intégralité de la hausse de l'indice.

⁽¹⁾ Hors frais d'entrée et droits de garde dans le cadre du CTO. Hors frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et, le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance du contrat d'assurance vie ou de capitalisation. Hors fiscalité et prélèvements sociaux.

Comment fonctionne Coralium Juin 2024 ?

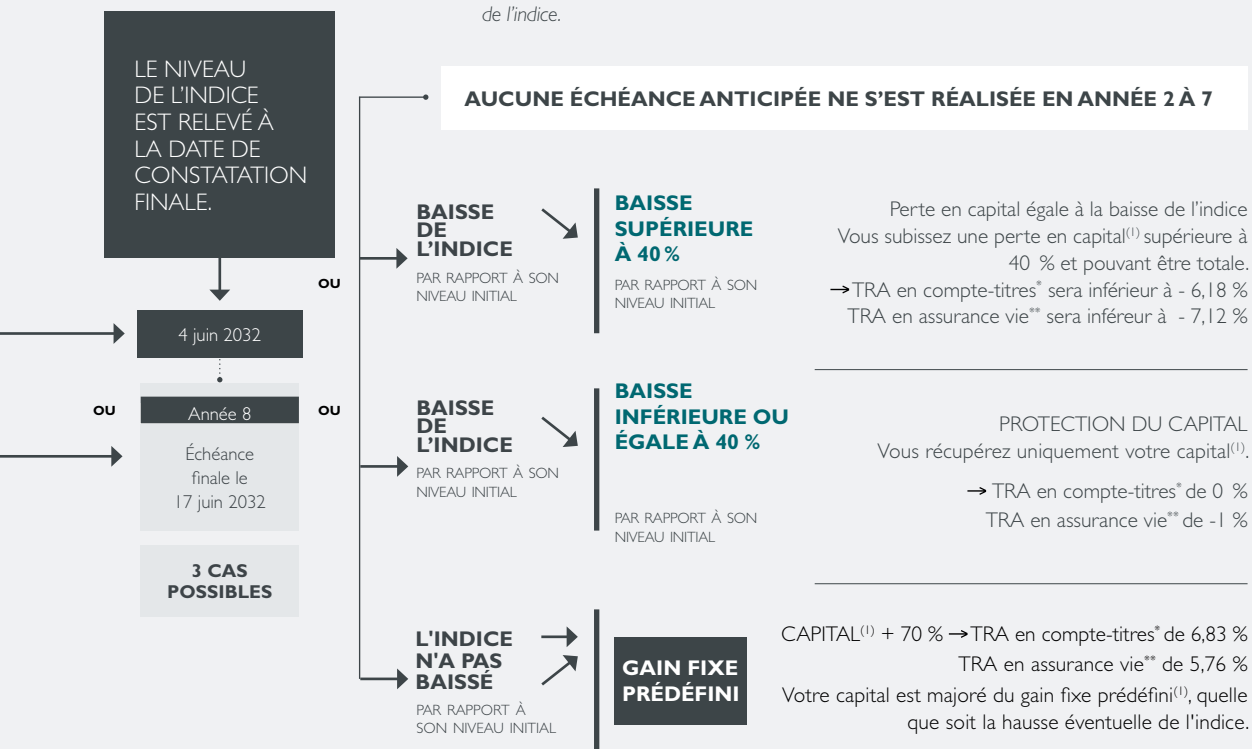
6 possibilités d'échéance anticipée...



- L'échéance anticipée ne relève pas de votre choix. Elle est soumise à l'évolution de l'indice à la date de constatation annuelle. Elle est donc réalisée automatiquement sans intervention de votre part. Vous bénéficiez alors du gain prédéterminé par la formule (comme décrit ci-dessus) qui pourra être supérieur, inférieur ou égal à la performance de l'indice.
- Dès que l'une des échéances anticipées est réalisée, la formule s'arrête automatiquement. **Les gains ne sont pas cumulatifs.**
- **Avertissement :** pour les clients âgés, notamment au-delà de 80 ans, nous attirons votre attention sur le fait que le FCP Coralium Juin 2024 est un instrument financier de long terme avec une durée d'investissement maximum de 8 ans et 11 jours. Par ailleurs, en cas de sortie avant l'échéance et en dehors des cas de remboursements anticipés, vous pouvez perdre l'intégralité de votre capital. Il existe par ailleurs un risque de perte en capital⁽¹⁾ associé à cet instrument financier.

... sinon, à l'échéance finale des 8 ans et 11 jours

Coralium Juin 2024 est un fonds à formule d'une durée maximale de 8 ans et 11 jours. **Il présente un risque de perte en capital** à l'échéance finale pouvant être égale à la baisse de l'indice.



- À l'échéance de la formule, qu'elle soit anticipée ou finale, la formule s'arrête.

Le fonds pourra être :

- soit dissout,
- soit géré de manière à réaliser une performance en lien avec le marché monétaire.

Après l'échéance de la formule, qu'elle soit anticipée ou finale, vous pourrez demander le rachat de vos parts du FCP sans frais de sortie.

- À cette occasion, vous recevrez une lettre d'information.

(1) Hors frais d'entrée et droits de garde dans le cadre du CTO. Hors frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance du contrat d'assurance vie ou de capitalisation. Hors fiscalité et prélèvements sociaux.

* TRA en compte-titres : Taux de Rendement Annualisé calculé dans le cadre du compte-titres ordinaire hors prélèvement sociaux et fiscaux, hors frais d'entrée et hors droits de garde (pour plus de détails sur les droits de garde veuillez vous référer à la brochure tarifaire disponible en agence ou sur le site internet de votre établissement).

** TRA en assurance vie : désigne le Taux de Rendement Annualisé calculé net de frais de gestion sur encours dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux, hors frais sur versements, d'arbitrage et le cas échéant des frais liés aux garanties de prévoyance du contrat d'assurance vie ou de capitalisation.

POINT D'ATTENTION

Coralium Juin 2024 est un fonds présentant un **risque de perte en capital**. Nous attirons votre attention sur le fait que les performances ne sont pas garanties et que, dans certaines situations, il existe un risque de perte de votre capital investi pouvant être totale. Les principales caractéristiques, le profil de risque et les frais relatifs à ce FCP sont détaillés dans le Document d'Informations Clés (DIC). **Il convient de respecter la durée minimale de placement recommandée de 8 ans et 11 jours.** Une sortie de ce FCP à une autre date s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là (après déduction des frais de sortie de 4 %).

Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. Par conséquent, **la perte en capital pourra être totale ou partielle.** Le fonds est également soumis, notamment, à un risque actions, un risque de taux, un risque de crédit, un risque lié à l'inflation, un risque de contrepartie, un risque de liquidité, un risque de durabilité et à des risques liés à la réutilisation des garanties.



Avant tout investissement éventuel, il convient de lire attentivement le DIC qui doit vous être remis préalablement à la souscription. Les résidents sur le territoire des États-Unis d'Amérique ne sont pas autorisés à souscrire le FCP. La souscription des parts de ce Fonds est également interdite à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie sauf aux ressortissants d'un État membre et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État membre.

Pour plus d'informations :

<https://ngamdf-r-opcvm-reseaux.net/fonds/FR001400L9F0/detail>



CONFLITS D'INTÉRÊTS POTENTIELS

L'attention des investisseurs est attirée sur les liens capitalistiques existant entre les entités composant le Groupe BPCE, Ostrum AM et Natixis Investment Managers International qui pourraient faire émerger de potentiels conflits d'intérêts.

Les Caisses d'Épargne, distributeurs de cet instrument, sont actionnaires de BPCE S.A. dont Natixis Investment Managers International et Ostrum AM sont des filiales.

L'attention des investisseurs est également attirée sur les liens capitalistiques et financiers existant entre Natixis Investment Manager International, BPCE Vie, BPCE Life, TEORA et CNP Assurances :

- BPCE Vie et BPCE Life, qui référencent cet instrument, sont des filiales de BPCE Assurances, elle-même filiale de BPCE S.A.
- TEORA, qui référence cet instrument est

une filiale de Natixis, elle-même filiale de BPCE S.A.

- BPCE S.A. possède des participations financières indirectes au sein de CNP Assurances qui référence cet instrument.

Dans le cadre de la structuration du Fonds, des acquisitions temporaires de titres avec d'autres entités du Groupe BPCE peuvent être effectuées.

Conformément à la réglementation, Natixis Investment Managers et ses affiliés, sociétés de gestion des fonds, les assureurs ainsi que les distributeurs prennent toutes les mesures appropriées pour détecter et traiter les situations de conflits d'intérêts. Pour chacune de ces entités, une politique interne de prévention et de gestion des conflits d'intérêts veille au respect de la primauté des intérêts des clients.

Caractéristiques du fonds Coralium Juin 2024

SOCIÉTÉ DE GESTION	Natixis Investment Managers International							
GESTIONNAIRE FINANCIER PAR DÉLÉGATION	Ostrum Asset Management							
NATURE JURIDIQUE	Fonds Commun de Placement de droit français (de type FIA)							
CLASSIFICATION AMF	Fonds à formule							
GARANT	Natixis							
GARANTIE DE CAPITAL	Absence de garantie de capital							
SOUS-JACENT DE LA FORMULE	MSCI EMU Social Leaders Select Top 30 5 % Decrement*							
PÉRIODE DE COMMERCIALISATION	Du 9 janvier au 5 juin 2024 avant 12h30 dans le compte-titres ordinaire et du 9 janvier au 29 mai 2024 dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation.							
HORIZON DE PLACEMENT ⁽¹⁾	8 ans et 11 jours (17 juin 2032) avec une possibilité d'échéance anticipée automatique le 18 juin 2026, 17 juin 2027, 15 juin 2028, 14 juin 2029, 13 juin 2030 et 19 juin 2031 selon l'évolution de l'indice MSCI EMU Social Leaders Select Top 30 5% Decrement.							
DATE DE CRÉATION DU FONDS	30 novembre 2023							
DEVISE DE COMPTABILITÉ	Euro							
CODE ISIN	FR001400L9F0							
FRAIS DE GESTION ET AUTRES COÛTS ADMINISTRATIFS OU DE FONCTIONNEMENT	2,5 % TTC pendant la durée de la formule - dont frais de gestion : 2,5 % TTC maximum (assiette : valeur liquidative de référence x nombre de parts) - dont rétrocession versée au réseau distributeur : 0,66 % de l'assiette mentionnée ci-dessus. Le taux des frais courants indiqué correspond au taux maximum que le fonds supportera.							
FRAIS D'ENTRÉE (MAXIMUM)	Non acquis au FCP (acquis au réseau distributeur) : 2,5 % maximum pour toute souscription reçue jusqu'au 5 juin 2024 avant 12h30. Néant après cette date et après l'échéance de la formule.							
FRAIS DE SORTIE (MAXIMUM)	4 % dont : Non acquis au FCP (acquis à la société de gestion) : - Néant pour tout rachat reçu avant le 5 juin 2024 avant 12h30 et aux dates d'échéance anticipée ou finale. - 3 % maximum pour tout rachat reçu après le 5 juin 2024 à 12h30. Acquis au FCP : - Néant pour tout rachat reçu avant le 5 juin 2024 avant 12h30 et aux dates d'échéance anticipée ou finale - 1 % pour tout rachat reçu après le 5 juin 2024 à 12h30.							
FRAIS DE TRANSACTIONS	0 %							
COMMISSION DE SURPERFORMANCE	0 %							
MINIMUM DE SOUSCRIPTION INITIALE	1/1000* de part							
VALEUR LIQUIDATIVE DE RÉFÉRENCE	Correspond à la plus haute des valeurs liquidatives du fonds calculées du 11 janvier au 6 juin 2024.							
VALORISATION	Hebdomadaire, le jeudi							
HEURE DE CENTRALISATION	12h30, le mercredi							
ÉLIGIBILITÉ	Compte-titres ordinaire, Assurance vie, Contrat de capitalisation							
INDICATEUR DE RISQUE ⁽²⁾	<table><tr><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td></tr></table>	1	2	3	4	5	6	7
1	2	3	4	5	6	7		

*À la date de publication du prospectus du FCP, l'administrateur de l'indice (MSCI Limited) et l'indice n'apparaissent pas sur le registre de l'ESMA, toutefois l'utilisation dans l'Union Européenne de l'indice reste autorisée pendant une période transitoire prenant fin le 31 décembre 2025. L'administrateur a indiqué entreprendre toutes les démarches nécessaires afin d'être autorisé en tant qu'administrateur d'indice de référence dans l'Union Européenne avant cette date. Dans le cas où la société de gestion serait contrainte à modifier l'Indice, les ajustements nécessaires seront effectués selon les modalités prévues dans le (ou les) contrats d'échanges et/ou contrats d'options, afin que le changement se fasse avec le plus de neutralité possible, du point de vue de l'événement et de la date de substitution.

Conformément à la réglementation en vigueur, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit.

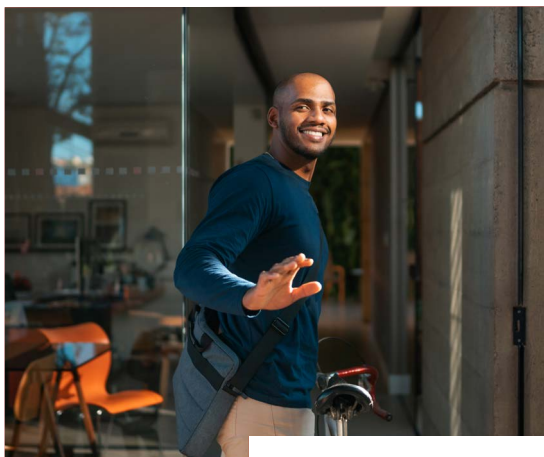
(1) Une sortie de ce FCP à une autre date s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là (après déduction des frais de rachat). Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée.

(2) Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque, tel que défini par le règlement PRIIPs, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué). Le niveau de l'indicateur de risque indiqué est celui en vigueur à la date de publication de ce document.

Les conditions spécifiques à la commercialisation de Coralium Juin 2024 dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation sont détaillées dans un encadré en page suivante.

Conditions supplémentaires spécifiques à la souscription du FCP Coralium Juin 2024 dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation

Dans la présente brochure, les termes « porteur » ou « investisseur » s'appliquent à l'adhérent/souscripteur d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation. Pour un investissement réalisé pendant la période de commercialisation dans le FCP Coralium Juin 2024 en tant que support en unités de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, les conditions suivantes s'appliquent :



Pendant la période de commercialisation (9 janvier au 29 mai 2024) :

pour toutes les demandes de souscription reçues par l'assureur jusqu'au 29 mai 2024 inclus (sous réserve de l'enveloppe disponible), le FCP sera géré de manière à réaliser une performance en lien avec le marché monétaire, sans garantie du capital, jusqu'au 5 juin 2024 inclus. Le minimum de souscription au FCP au sein des contrats d'assurance vie et de capitalisation correspond au minimum de versement prévu dans les conditions générales des contrats.

À l'issue de la période de commercialisation et jusqu'à la date d'échéance du FCP (entre le 6 juin 2024 et le 17 juin 2032) :

le FCP est conçu dans la perspective d'un investissement pour toute la durée de la formule. Il est donc destiné aux adhérents/souscripteurs ayant l'intention de maintenir leur investissement jusqu'à l'échéance finale prévue, le 17 juin 2032.

L'adhérent/souscripteur peut, en effet, prendre un risque de perte en capital non mesurable et pouvant être totale :

- **s'il est contraint de demander un rachat total ou partiel** du montant investi sur le support avant l'une des échéances prévues par la formule ;
- **s'il souhaite effectuer un arbitrage en sortie** du support avant l'une des échéances prévues par la formule ;
- **ou en cas de décès (dénouement du contrat)** avant l'une des échéances prévues par la formule, lorsque la garantie de prévoyance éventuellement proposée dans certains contrats d'assurance vie n'a pas été souscrite ou ne peut pas s'appliquer.

Dans ces hypothèses, une sortie par décès, rachat ou arbitrage de l'unité de compte représentée par le FCP à une autre date que l'une des échéances prévues (anticipée ou finale), s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là ne permettant plus à l'adhérent/souscripteur de bénéficier de la protection conditionnelle du capital prévue à l'échéance, ni du rendement espéré du FCP, déduction faite des frais applicables détaillés ci-après.

À l'échéance du FCP (18 juin 2026, 17 juin 2027, 15 juin 2028, 14 juin 2029, 13 juin 2030 et 19 juin 2031 ou finale le 17 juin 2032) :

l'attention de l'adhérent/souscripteur est attirée sur le fait que l'échéance anticipée du FCP est soumise à des conditions de marché précises ne relevant pas de la volonté de l'adhérent/souscripteur.

Si les conditions sont réunies, le mécanisme s'activera automatiquement sans intervention de sa part.

À l'échéance de la formule, que ce soit à une date d'échéance anticipée ou finale, et après information de l'adhérent/souscripteur, le capital disponible sur le support pourra être

arbitré vers d'autres supports à la demande de celui-ci en fonction des supports proposés par l'assureur à cette date. À défaut d'arbitrage demandé par l'adhérent/souscripteur, le capital restera investi sur le support financier pendant trois mois, et sera géré de manière à réaliser une performance en lien avec le marché monétaire. À l'issue de cette période et sans demande d'arbitrage reçue par l'assureur, la valeur de rachat du support financier pourra être arbitrée automatiquement (sans frais d'arbitrage) vers un autre support financier en unités de compte éligible au contrat.

Frais liés au choix du FCP dans les contrats d'assurance vie ou de capitalisation :

• Frais et particularités liés au cadre d'investissement du FCP :

- **les frais d'entrée du FCP** ne sont pas prélevés au titre de cet investissement ;
- **les frais de sortie du FCP** (4 %) peuvent, selon le contrat détenu par l'adhérent/souscripteur, être prélevés en cas de sortie avant l'une des échéances prévues (anticipée ou finale) par rachat, arbitrage. Ces frais ne sont pas appliqués en cas de décès.

• Frais liés au contrat d'assurance vie ou de capitalisation :

- À toute performance affichée par le FCP, qu'elle soit positive ou négative, les frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours, et, le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, doivent être déduits.
- Les frais s'appliquent conformément aux conditions valant note/notice d'information du contrat dans lequel est souscrit le FCP.

Fiscalité applicable à un investissement sur le FCP dans les contrats d'assurance vie ou de capitalisation.

Le capital investi est soumis à des prélèvements sociaux et fiscaux éventuels selon les dispositions fiscales en vigueur.



■ Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter votre interlocuteur dédié.

Document à caractère promotionnel sans valeur contractuelle et s'adressant à une clientèle non professionnelle au sens de la directive des Marchés d'Instruments Financiers.

Le DIC, le prospectus et les documents périodiques sont disponibles gratuitement en français sur demande auprès de Natixis Investment Managers International et sur le site <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/FR001400L9F0/detail>. Vous devez prendre connaissance du DIC qui devra vous être remis préalablement à la souscription.

Le FCP Coralium Juin 2024 est notamment référencé en unités de compte au sein de contrats d'assurance vie et de capitalisation multisupport libellés en euros et en unités de comptes de CNP Assurances et BPCE Vie, sociétés soumises au code des assurances.

Pour toute réclamation, votre agence bancaire au sein de laquelle vous avez souscrit notre produit est votre premier interlocuteur. Prenez contact avec votre conseiller ou votre directeur d'agence. Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance, directement à l'agence, par courrier, par mail ou par téléphone. Vous retrouvez ses coordonnées directement sur votre extrait de compte. Votre interlocuteur qualifiera la nature de la demande et du besoin et pour tout élément portant spécifiquement sur le produit, votre interlocuteur s'adressera alors à la société de gestion dans le cadre de son dispositif ad hoc de traitement des réclamations pour obtenir les précisions attendues. Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez prendre contact avec le service réclamation de votre banque dont les coordonnées figurent directement sur le site client dans la rubrique dédiée « Réclamations ». En cas de désaccord persistant, vous pouvez prendre contact gratuitement avec le médiateur de l'AMF à l'adresse suivante : Autorité des marchés financiers, Médiateur de l'AMF, 17 Place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02. Le formulaire de demande de médiation ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site <https://www.amf-france.org/fr>. La saisine du Médiateur s'effectue en langue française.

Rédacteur : Natixis Investment Managers International - Direction Marketing, Communication Digitale & Expérience Client. Achievé de rédiger en novembre 2023.

Coralium Juin 2024 est un Fonds Commun de Placement agréé par l'AMF le 30/10/2023 et géré par Natixis Investment Managers International.

Natixis Investment Managers International : Société anonyme au capital de 94 127 658,48 euros – 329 450 738 RCS Paris - Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 90-009 - Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris - www.im.natixis.com

Ostrum Asset Management : Société anonyme au capital de 50 938 997 euros – Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP-18000014. RCS Paris 525 192 753 - TVA : FR 93 525 192 753. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris - www.ostrum.com

BPCE : Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital de 188 932 730 euros. Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS – RCS Paris 493 455 042. BPCE, intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 08045100.



**CAISSE
D'ÉPARGNE**